

## Marché public à procédure adaptée de travaux

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (RC)	
Pouvoir Adjudicateur	Entité représentée par Monsieur LE TORTOREC Proviseur LGT Marie Curie 16 rue Octave Gréard 14500 Vire Normandie  Tél : 02 31 68 09 71 Fax : 02 31 68 04 60
Objet de la consultation	<b>Travaux de plomberie, sol, isolation, électricité</b>
Procédure de consultation	Marché passé en application de l'article L 2123-1 de l'ordonnance 2018-1074 et de l'article R 2131-12 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.
Date et heure d'envoi de l'avis à publication	<b>17/09/2021 à 10 heures</b>
Date et heure de remise des offres	<b>08/11/2021 à 17 heures</b>

## SOMMAIRE

Article 1 : Définition du marché	.....	p2
Article 2 : Modalité de la consultation	.....	p2
Article 3 : Dossier de consultation	.....	p2
Article 4 : Contenu des plis	.....	p3
Article 5 : Modalité de remise des offres	.....	p3
Article 6 : Validité des offres	.....	p3
Article 7 : Examen des candidatures et des offres	.....	p4

## Article 1 : Définition du marché

### 1. Objet

La consultation porte sur la prestation suivante :

**Lot 1 : DIVERS TRAVAUX DE PLOMBERIE ET ELECTRICITE**

**Lot2 : DIVERS TRAVAUX DE SOL**

**Lot 3 : DIVERS TRAVAUX D'ISOLATION**

### 2. Type de marché

Le marché fait l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commande passés en application de l'article R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

### 3. Durée du marché

Le marché est conclu jusqu'à exécution complète de la prestation

## Article 2 : Modalité de la consultation

### 1. Procédure de consultation

Le présent contrat est passé selon la procédure adaptée.

### 2. Acceptation

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

## Article 3 : Dossier de consultation

### 1. Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation est remis aux candidats sous forme électronique : le dossier peut être téléchargé à partir de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<http://mapa.aji-france.com>

### 2. Pièces constitutives du dossier

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

### 3. Modification du dossier et renseignements complémentaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront communiquées au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande sur la plateforme au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres. La réponse apportée

sera communiquée à l'ensemble des candidats, au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres.

## **Article 4 : Contenu des plis**

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées et signées :

### **1. Pièces de candidature facultatives :**

- La lettre de candidature dûment complétée (DC1)
- La déclaration du candidat (DC2)

### **2. Pièces constituant l'offre :**

- Un acte d'engagement (pour chaque lot auquel le candidat soumissionne)
- Les fiches techniques de chaque produit à fournir
- Tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur, présentation de l'entreprise, de l'état du parc véhicule

### **3. Pièces complémentaires en cas d'attribution :**

- Une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'URSSAF
- Une attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :
  - En ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) et assujetties à la TVA
  - Auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, micro-entrepreneur par exemple)
- Un certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

## **Article 5 : Modalité de remise des offres**

Les offres des candidats devront être reçues au Lycée Marie Curie au plus tard le 05/04/2021 à 17h00. Elles devront parvenir sur le site AJI, sous peine de nullité.

Les candidats sont invités à s'inscrire et transmettre les documents sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <http://mapa.aji-france.com>

Les candidats devront respecter les modalités de la commande publique relatives à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

## **Article 6 : Validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## Article 7 : Examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum, par fax ou par mail suivi d'un envoi postal ou d'un dépôt dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou qui ne contiennent pas les pièces mentionnées sont écartées. Sont également irrecevables les candidatures dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes.

L'analyse de l'offre de base, puis de l'offre comportant des variantes, sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critères	Pondération
Critère « <b>Prix</b> » Apprécié à travers les indications portées dans le bordereau des prix unitaires et dans le détail estimatif non contractuel	<b>100 %</b>